

**OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC :**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur au siège de la commune.

Les observations et propositions pourront également être déposées par courrier électronique à : [pavie.revisions.plu@gmail.com](mailto:pavie.revisions.plu@gmail.com)

Ces observations et propositions doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique (du 02 au 31 janvier 2023), la date de réception faisant foi.

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

**relatif à :**

Projets de Révisions allégées du  
Plan local d'Urbanisme de  
la Commune de Pavie

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de révisions allégées du  
PLAN LOCAL D'URBANISME

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 12 décembre 2022 de

M. le Maire de : Parvie 32 550

M. le Préfet de : \_\_\_\_\_

## Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. CAHUZAC Alexis qualité \_\_\_\_\_

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 02 janvier 2023 au 31 janvier 2023

les lundi et mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h

les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h00

Siège de l'enquête : Mairie de Parvie - Place de la mairie

Autres lieux de consultation du dossier : \_\_\_\_\_

## Registre d'enquête :

comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : \_\_\_\_\_

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : \_\_\_\_\_

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 2 janvier 2023 de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de 14h00 à 17h00

les mardi 31 janvier 2023 de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de 14h00 à 17h00

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 02 janvier 2023 à 14h00 heures

Observations de M<sup>(1)</sup>

M. Jean François LOUSTAUDINE  
Je suis OK pour la proposition de Modif.  
des zonage. chemin de Trouilles parcelle 25.

Le 18/01/2023 à 10h00

M. Eric GUYRE - 116 domini de Gilardoni - 32550 PAVIE

RAS - OK pour modification n°1 -

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

**De :** nicolas milhas <[nicolasmilhas@gmail.com](mailto:nicolasmilhas@gmail.com)>

**Envoyé :** mercredi 18 janvier 2023 14:41

**À :** [Accueil@mairie-pavie.fr](mailto:Accueil@mairie-pavie.fr)

**Objet :** Modification plan urbanisme

Bonjour,

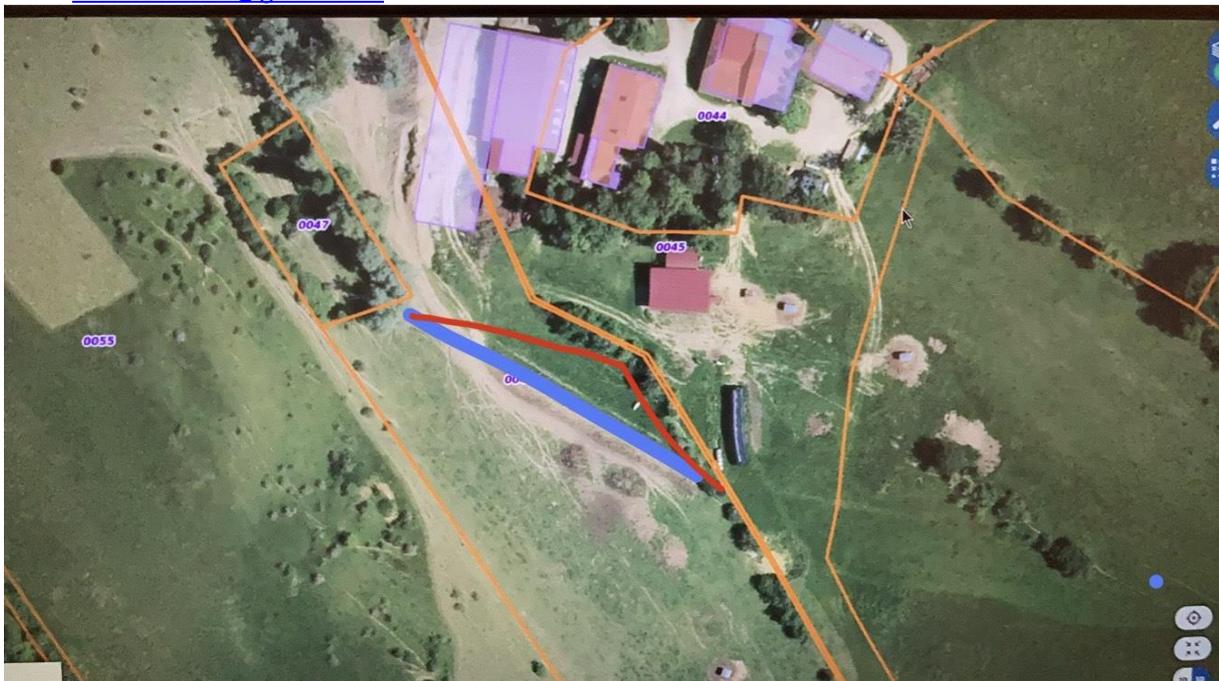
Suite a ma consultation de la révision du PLU de Pavie le 18 janvier 2023, je voudrais déplacer le fossé classé en zone naturelle car il ne passe pas à l'endroit où il est indiqué. De plus, il va gêner lors de mon prochain projet de Bâtiment de stockage de fourrage et matériel.

Je vous ai mis en pièce jointe la photo du fossé où il est classé (trait rouge) et là où il faut le décaler puisqu'il y passe maintenant (trait bleu )

Je voudrai aussi savoir s'il serait éventuellement possible que sur le haut de la parcelle AN 142 je construis ma maison principale en tant que chef d'exploitation. Elle serait ma maison principale, pour me rapprocher du siège d'exploitation dû à mon activité d'élevage.

Restant à votre disposition par tel : 0671210481

Mail: [nicolasmilhas@gmail.com](mailto:nicolasmilhas@gmail.com)



pavie, 32550



ou rechercher par parcelle



### PLAN DU SITE

- Accueil
- Présentation du GPU
- Historique des évolutions du GPU
- Cartographie
- Recherche avancée
- Connexion / Inscription
- Services

### AIDE

- FAQ
- Manuels et Vidéos
- Formations
- Contacts et Liens utiles
- Assistance
- Glossaire

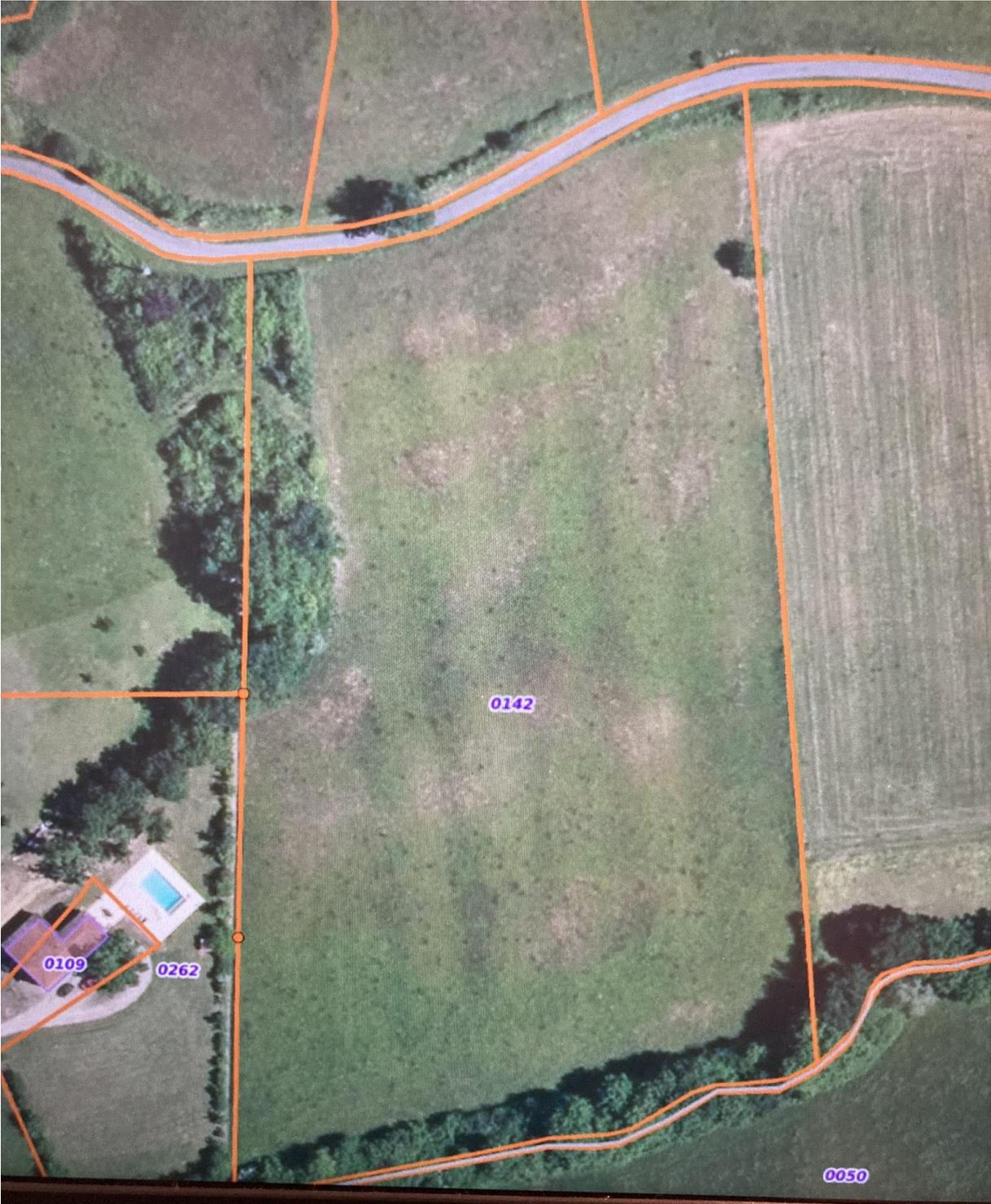
### LÉGAL

- Mentions Légales
- Conditions Générales d'Utilisation
- Cookies et statistiques
- Crédits
- RGPD

### PARTENAIRES

- geoportail.gouv.fr
- data.gouv.fr
- gouvernement.fr
- legifrance.gouv.fr
- france.fr
- service-public.fr
- © IGN





ASUS

